

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 janvier 2026 (ordinaire)

L'an deux-mil-vingt-six le jeudi onze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHIZÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRÉ, Maire

Présents : Mesdames Bernadette BAILLON, Nathalie MEMETEAU, Jessica VILLERS, Catherine VRIGNAUD,

Messieurs Daniel BARRÉ, Dany BLONDIO, Serge BOUTEILLER, Bernard GUÉRIN, Rodolphe RAMBAUD, Didier VRIGNAUD,

Absents : Emilien BARRAULT, Clément GODET, Didier MOUNOURY,

Secrétaire de séance : Jessica VILLERS,

Date de convocation : 15 janvier 2026

Nombre de Conseillers : en exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10

Quorum : 7 personnes présentes (Article L2121-17 du CGCT),

Ordre du jour

- Approbation du dernier CM
- Point des dossiers importants, tâches à effectuer
- Dépenses d'investissement avant vote du budget 2026
- Plan de financement bibliothèque tiers lieu logements sociaux
- EPF NA achat du bien 53 55 rue Duguesclin en nue-propriété
- Don de parcelle d'un administré
- Projet de peintures murales, avis simple du conseil
- Loyers communaux
- Information recrutement
- Date inauguration espace E Chamarre
- Questions diverses

1. Monsieur le Maire ouvre officiellement la séance du conseil municipal et présente le Procès-Verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal,

Les élus approuvent à l'unanimité.

2. Point des dossiers importants

Les élus évoquent rapidement l'avancement des travaux et dossiers en cours :

- ✓ Tiers Lieu Bibliothèque logements sociaux : Une réunion de lancement est prévue ;
- ✓ Espace Eric Chamarre : une inauguration sera prévue prochainement ;
- ✓ Maison d'Assistantes Maternelles : les travaux de finitions sont en cours ;
- ✓ Bâches à incendie : elles seront remplies semaine 5 ;

3. 2026D_01 - Décision Budgétaire - Engagement des crédits d'investissement avant vote du budget 2026

Considérant les informations transmises par la trésorerie et les dépenses d'investissements à engager avant le vote du budget primitif 2026, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour pouvoir régler ces dépenses, dans le respect d'un total inférieur à 25 % des investissements du budget primitif 2025.

Monsieur le Maire présente au conseil les dépenses d'investissements en cours de réalisation avant le vote du budget 2026.

Ces dépenses concernent :

- les travaux d'aménagement de la Maison d'assistantes maternelles (entreprises Mouillebet, CDM, Ridoret, APIDE, Piquereau, Longeau)
- La Moe de la Bibliothèque (B.ip, P. Manceau, Climat Conseil)
- L'achat du bien 53 55 rue Duguesclin à l'EPF NA (Notaire)
- L'éventuel achat d'un tracteur d'occasion (valeur neuf 120 000 €, prévu 40 000 maxi)
- Le terrassement et la fourniture des bâches à incendie (Mouillebet)

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votant (10 voix pour) :

⇒ **AUTORISE Monsieur le Maire à régler les dépenses d'investissement au budget Commune 2026 pour les montants suivants**

Objet	montant TTC	Imputation	Inventaire
Travaux MAM	60 000,00 €	2132	BAT-2025-0349
Bâches à incendie	40 000,00 €	21757	DECI-2026-0351
Bibliothèque tiers lieu	11 000,00 €	2131	BAT-2021-0284
Achat Tracteur	40 000,00 €	2156	à venir
Achat 53 55 rue Duguesclin	55 000,00 €	2132	à venir
Total	206 000,00 €		

4. 2026D_02 - Validation du plan de financement des travaux Bibliothèque, coworking, logements sociaux

Considérant les travaux prévus dans le cadre de la transformation des 8 logements en Bibliothèque, tiers-lieu, logements sociaux, plusieurs demandes de subventions successives ont été déposées,

Monsieur le Maire retrace les différentes étapes de ces demandes de financements et de l'avancement du projet.

Compte-tenu des subventions accordées :

• DETR : 233 674 €	• SIEDS 171 063 €	• FV Maires bâtisseurs : 7 982 €
--------------------	-------------------	----------------------------------

Il convient à présent de prendre acte du plan de financement actualisé.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votant (10 voix pour) :

⇒ **VALIDE le plan de financement joint en annexe pour la réhabilitation des logements en Bibliothèque, tiers-lieu, logements sociaux**

5. 2026D_03 – EPFNA Programmation de l'achat du bien 53-55 rue Duguesclin en nue-propriété– annule et remplace 2025D_73B

Afin de procéder aux projets en cours, il convient de prévoir l'achat avant la fin du premier trimestre 2026.

Monsieur le Maire rappelle le projet de la Commune consiste à requalifier cette propriété par la création de logement et commerce et/ou service dans la partie bâtie ainsi que l'aménagement d'une liaison douce entre la rue Duguesclin et la rue de la Treille.

Ce bien (Parcelles libres de toute occupation, situées La Ville et 55 rue Duguesclin à Chizé, cadastrées section B 295, 717, 741, 743, 744 et 750, pour une contenance totale de 1 463 m²) a été acquis par l'EPFNA le 18/07/2024.

M le Maire demande au conseil son avis.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votant (10 voix pour) :

- ⇒ **DECIDE DE VALIDER l'achat du bien en nue-propriété, auprès de l'EPFNA, pour un montant de 47 048.38 €TTC au premier trimestre 2026 (hors frais notaire).**

6. 2026D_04 – Acquisition d'une parcelle à l'euro symbolique

Vu la proposition de vente de Madame LABORDE de la parcelle ZE 0043 (au-dessus de l'ancienne déchetterie) à l'euro symbolique à la Commune,

Les élus tiennent à remercier Madame LABORDE pour sa proposition.

CONSIDERANT qu'il apparait opportun et d'intérêt général pour la commune d'acquérir la parcelle cadastrée ZE 0043

CONSIDÉRANT que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits du donateur (boisement de cette parcelle dans un délai de 5 ans),

Les élus conviennent qu'il faudra bien choisir les espèces de bois plantées.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votant (10 voix pour) :

- ⇒ **APPROUVE l'acquisition totale de la parcelle cadastrée ZE0043 d'une superficie de 12 576 m², à l'euro symbolique, en vue de son incorporation dans le domaine privé communal.**
- ⇒ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition et tous les actes afférents à cette affaire**

7. Projet de peintures murales

Sur la proposition de Madame Rambourre, de l'association cercle d'Hécate de peinture en trompe-l'œil sur le mur au-dessus du lavoir de Chizé (estimé à 3 semaines de travail environ), les élus confirment leur accord, déjà évoqué précédemment.

8. 2026D_05 - Révision annuelle des loyers des logements communaux

Vu les dispositions légales concernant les augmentations de loyers (les biens relevant du domaine privé communal sont gérés en application des règles du droit privé),

Monsieur le maire rappelle que chaque année les loyers des logements communaux peuvent être révisés sur la base de l'indice de référence des loyers (IRL). Cette révision concernera :

- Au 1^{er} juillet le logement du 13 rue Duguesclin
- Au 1^{er} septembre le logement du 56 rue Duguesclin
- Au 1^{er} février le logement 10 rue du Beth à Availles

En raison de l'importance de l'augmentation des indices, le conseil doit se prononcer sur l'éventualité d'un plafonnement de la revalorisation sur 2026. Compte-tenu des travaux importants réalisés sur les logements rue Duguesclin, les élus sont d'accord pour appliquer la revalorisation au taux légal en vigueur.

En ce qui concerne la maison d'Availles, l'isolation étant faible et aucuns travaux notables n'ayant été engagés, les élus demandent de ne pas appliquer de revalorisation.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votant (10 voix pour) DECIDE :

- ⇒ **DE FIGER le montant du loyer pour le logement 10 rue du Beth à Availles,**
- ⇒ **D'APPLIQUER l'augmentation au taux de l'IRL pour les logements rue Duguesclin, arrondis à l'euro inférieur,**

9. Info recrutement

Alexis CHUPIN est recruté comme employé communal à 17h30 par semaine.

10.Espace Eric Chamarre

Une inauguration est prévue prochainement, les invitations seront envoyées aux personnes directement concernées.

11. Questions diverses.

- ✓ Salle des fêtes de Chizé : il manque 2 plaques de four (bacs gastros)
- ✓ Salle des fêtes d'Availles : les désordres constatés ne sont pas graves, il est envisagé de renforcer les fenêtres et/ou de changer les barillets
- ✓ Le prochain conseil aura lieu le 26 février à 20 h
- ✓ Les 15 et 22 mars se dérouleront les élections municipales
- ✓ Terrain de l'ancienne déchetterie : le Président de la Communauté de Communes souhaite que dans un souci d'équité, la commune rachète le terrain, mais les élus ont déjà délibéré et ne souhaitent pas revenir sur leur vote.
- ✓ Un éclairage du cabinet médical côté Kinésithérapeute est évoqué, car il fait très noir.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos à 21h25

La Secrétaire,
Jessica VILLERS



A Chizé, le 26 janvier 2026

Le Maire,
Daniel BARRÉ

